

resta pendant un quart de siècle (1839-1864), attaché à la Faculté de notre ville comme professeur de philosophie, fonctions auxquelles il joignit pendant seize ans celles de doyen de la Faculté des Lettres.

Ses cours, à leur début, furent vivement attaqués en raison de tendances rationalistes hautement professées. « Si « j'avais eu plus de maturité et d'expérience, disait-il plus « tard, peut-être aurais-je évité quelques-unes de ces « attaques. » Quoi qu'il en soit, ce cours, animé de l'esprit cartésien, fut toujours profondément spiritualiste. Quant à l'impartialité du professeur dans les examens, elle ne fut jamais suspectée, si bien que lors de la création des jurys mixtes, la juridiction universitaire dont il faisait partie, fut hautement regrettée par les chefs d'établissements ecclésiastiques. Il était, il est vrai, fort redouté par les candidats au baccalauréat, qu'il intimidait beaucoup. Cependant, dans les délibérations, son indulgence était grande ; tenant compte du trouble de l'élève, il ne donnait jamais une note qui pût le faire ajourner, s'il ne s'était pas montré tout à fait insuffisant dans d'autres matières.

En 1846, il eut le tort, — il l'a avoué humblement depuis, — de ne pas s'en tenir aux lettres, à la philosophie et aux académies, et de se mêler à la politique. Il vota avec l'opposition, qui le fit entrer au Conseil municipal et le porta même à la vice-présidence du comité de réforme électorale. La catastrophe de 1848 le surprit comme tant d'autres qui, de même que lui, ne voulaient qu'une certaine extension du droit de suffrage. En un jour tout était bouleversé et la société menacée jusque dans ses fondements. « C'était une leçon que je n'ai pas oubliée, disait-il quand « il parlait de cette époque de sa vie, je me suis repenti de « mon opposition, quoique bien peu dangereuse, à un